



L'indépendance qui nous rassemble

RAA

Février 2019

# FLASH SPÉCIAL PEE

Comme vous le savez, certaines lignes de votre PEE vont bientôt être disponibles, et pour certains dès cette année :

- En Mai pour la participation placée en 2014
- En Juillet pour l'intéressement placée en 2014

Vous connaissez la règle des placements d'un PEA:

- Lors d'une vente, une ligne en - value se neutralise avec une ligne en + value. En conséquence, vous pouvez optimiser vos +/- values pour ne pas payer de taxes supplémentaires.

Le PEE ne répond pas aux mêmes règles, qu'on se le dise.

Sa structure juridique diffère du PEA, et par conséquent ses règles fiscales.

Voici un exemple, M. « Jepeuxrécupérer », a 2 lignes de dispo sur son PEE, il se dit chic j'ai un besoin je vais donc m'en servir !

Dans son raisonnement, M. « Jepeuxrécupérer », va solder ses 2 lignes en se disant qu'étant donné la + value de 3000 réalisée sur la vente des parts « Jaitoutcompris », il va la compenser et la neutraliser en vendant des parts « Jaifaismoinsbien », pour éviter de payer des taxes.

Valeur	Cotation	+/- value
Jaitoutcompris	Beaucoup	+ 3000
Jaifaismoinsbien	Pas top	-3000

Et bien non, M. « Jepeuxrécupérer », en faisant ces opérations va payer des taxes sur sa + value de 3000.

Pourquoi?

Car dans le PEE, les lignes sont indépendantes les unes des autres.

Si vous n'êtes pas sûr, appelez Amundi, ils vous le confirmeront !

## L'ASTUCE DE FO

Avant de récupérer vos avoirs, déplacez par arbitrage vos - values sur la ligne de + value, ainsi vous aurez compensé votre gain avec votre perte et vous ne serez pas imposés, sauf si perdue une + value, bien sûr .

En effet, la procédure d'arbitrage permet de conserver les +/- values de l'ancien support sur le nouveau. Au contraire d'une vente qui réalise les +/- values de la ligne vendue

Qu'on se le dise !!





L'indépendance qui nous rassemble

RAA

# BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Matricule LCL : .....

Classification : C - D - E - F - G - H - I - J - K  
(Entourez la lettre de votre classification)

Fonction exercée : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

.....

Adresse personnelle : .....

.....

.....

Adresse électronique : .....

Téléphone professionnel : .....

Téléphone personnel ou portable : .....

Je souhaite recevoir les infos FO LCL par Mail (rayez la mention inutile)

OUI / NON

A le

Signature

Bulletin à retourner à l'adresse mentionnée ci-dessous



## Le truc en +

La cotisation syndicale ouvre droit à une réduction d'impôt (ou à un crédit d'impôt en cas de non-imposition) équivalant à 66 % de son montant.

Exemple : Cotisation de 100 €, réduction fiscale de 66 €, soit 34 € de coût réel.



Les Infos en direct avec l'appli à télécharger : RDV sur votre « store » habituel \*

\* Apple Store et Play Store (IOS, Android). L'appli n'est pour l'instant pas référencée sur Windows Store.

